

Vous sollicitez l'avis de la gendarmerie nationale au sujet de l'élaboration des « porter à connaissance » (PAC) dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Bresles.

La brigade de gendarmerie actuelle est implantée dans le territoire de cette commune à l'adresse suivante : **1, Rue Raymond Poincaré, 60510 Bresles.**

Celle-ci sera abandonnée le 01/06/2016, à la livraison de la nouvelle caserne qui sera implantée **39, Rue René Coty, 60510 Bresles.** Celle-ci est construite dans la zone Upa de l'actuel plan local d'urbanisme (zone où se regroupent les équipements à usage public, administratif, scolaire, sportif et de loisir.

Dans ce cadre nous demandons que cette future caserne :

- ne souffre d'aucune servitude d'utilité publique ;
- soit inscrite « SERVICE PUBLIC » ;
- son maintien en zone Upa, dans le cadre d'une éventuelle extension.

Il ne semble pas nécessaire de nous associer à l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC), mais nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le colonel Boget, commandant le groupement de gendarmerie de l'Oise
Par ordre le chef d'escadron Riethmuller